



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12/03/2024

DELIBERATION
n° CA 2024 – 12_k

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(SUIO-IP)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK
*

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/03/2024
DELIBERATION n° 2024 - 12_k
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(SUIO-IP)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
Janvier 2024	Autres contrats, conventions, accords	900008	Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise : Le présent avenant fixe les modalités technique et financière, conformément à l'article 5.2 de la convention signée le 8 novembre 2022, de la 23ème édition du CRECE qui se déroulera au cours de l'année universitaire 2023 - 2024.